

2^{ème} Conseil d'administration de l'Etablissement public interdépartemental

Hôtel du Département – Nanterre

Jeudi 30 juin 2016

Introduction par Patrick Devedjian,

Président de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine

Mes chers collègues,

Je suis heureux de vous accueillir pour ce 2^{ème} Conseil d'administration de l'Etablissement public interdépartemental.

Ce matin nous examinons plusieurs points fondateurs dans le processus de rapprochement que nous avons lancé, et notamment :

- Le budget primitif 2016, qui sera notre 1^{er} budget interdépartemental,
- Les éléments relatifs aux agents de l'établissement public,
- L'approbation de la fusion des SEM, dans le cadre de la création de CITALLIOS.

CITALLIOS est l'une des premières incarnations du rapprochement entre les Yvelines et les Hauts-de-Seine.

Ce que nous voulons faire, c'est tout le contraire de ce que fait l'Etat en la matière (notamment Grand Paris Aménagement), qui agit en géant centralisateur, désincarné, et qui feint d'ignorer les particularismes locaux.

Tout cela au nom de grands principes (la surdensification, la priorité absolue au logement), principes dont on a pourtant mesuré les échecs, les catastrophes même, sur les plans urbains et sociaux.

Avec Citallios, dont je souhaite que la présidence soit confiée à Pierre Bédier, il s'agit de nous doter d'un opérateur qui sera en mesure de rivaliser avec les grandes SEM franciliennes, d'assumer aussi la complexité et les risques des opérations d'aménagement, tout en permettant aux élus locaux de décider de l'avenir de leurs territoires.

Les 17 et 20 juin, nos assemblées respectives ont reconnu un intérêt interdépartemental à la fusion des SEM existantes et à la création de Citallios.

En transférant à l'EPI les participations détenues dans les SEM départementales, l'EPI sera l'actionnaire de référence de Citallios. Ainsi les enjeux opérationnels de la société, qui sont d'envergure interdépartementale, se discuteront dans un cadre interdépartemental, de manière parfaitement équilibrée entre les Hauts-de-Seine et les Yvelines.

La capacité d'intervention de Citallios permettra de mener à bien les missions actuellement confiées aux SEM qui fusionnent (je précise qu'aucune opération, aucune commune déjà engagée avec l'une des SEM, ne sera laissée en chemin).

Je précise aussi que ce processus de fusion se poursuit jusqu'en septembre, pour que chacun puisse prendre le temps d'étudier les travaux préparatoires de ce projet.

Quelques mots sur notre budget primitif, qui marque la dernière étape avant le démarrage effectif de l'activité de notre établissement public.

Sur la structure d'abord, nous avons fait le choix d'isoler l'archéologie préventive dans un budget annexe, pour mieux tenir compte de ses spécificités, et notamment sa vocation à autofinancer une partie de ses activités.

Sur le volet recettes, nous avons convenu d'une contribution paritaire entre nos deux départements pour le fonctionnement courant et pour la dotation initiale constitutive du fonds de roulement.

Pour la part qui finance l'archéologie préventive, la quote-part de chaque département a été établie en fonction des réalisations de 2015. Nous verrons par la suite s'il faut figer cette clé de répartition, où si elle doit être revue chaque année.

Quant au volet dépenses, il se limite pour le moment à la contribution au budget annexe de l'archéologie préventive, et aux moyens généraux de l'établissement, évalués au plus juste.

Vous constaterez que ce budget est assez « light », mais après tout c'est comme ça qu'ils sont les meilleurs.

Notre objectif n'est pas, je le redis, de créer une couche supplémentaire de crème indigeste dans le millefeuille territorial. D'ailleurs l'essentiel des fonctions supports est assuré par les services de nos deux départements : Yvelines pour les finances et la commande publique ; Hauts-de-Seine pour les ressources humaines.

S'agissant des points relatifs au personnel de l'EPI, le cadre RH se met progressivement en place, dans un premier temps pour le transfert de l'archéologie préventive.

Il est évident que nous serons extrêmement attentifs à la situation des agents concernés. Car il est nécessaire d'adapter leur régime indemnitaire et de mettre en place toutes les prestations sociales auxquelles ils peuvent prétendre (sur la restauration, la santé, la prévoyance).

Sur ce point comme pour l'ensemble des projets liés au rapprochement interdépartemental, nous avançons pas à pas, dans la concertation.

C'est notamment le rôle des travaux réalisés au sein des commissions, où les projets sont mûris et discutés entre élus des Yvelines et des Hauts-de-Seine.

Je pense à la commission « développement économique et tourisme », qui planche sur un développement touristique commun aux deux départements ; je pense à la commission « action sociale » pour le projet de foyer d'accueil médicalisé ou la gestion du service de l'Aide sociale à l'Enfance ; ou à la commission relative à la voirie et aux transports, qui se sont toutes réunies en amont de ce 2^{ème} Conseil d'administration

Nous avons aussi organisé, tout récemment, une première rencontre avec les organisations syndicales des deux départements, alors même que nous n'avons aucune obligation réglementaire à le faire pour l'EPI.

Mes chers collègues,

Avec Pierre Bédier nous nous sommes engagés dans une démarche inédite, pour laquelle nous ne prétendons pas avoir de solution toute faite, encore moins verrouillée idéologiquement.

Nous prenons le temps pour avancer de manière raisonnée et concertée dans ce processus, que nous voulons utile et juste pour tous les habitants, qu'ils vivent dans des zones urbaines ou rurales.

A la différence de la fusion express des Régions qui, je vous le rappelle, a été découpée aux ciseaux d'école depuis les hautes sphères de l'Etat, puis littéralement parachutée, sans aucun échange avec les élus de terrain !

Cette construction interdépartementale à laquelle nous participons est passionnante, et je souhaite qu'elle serve, à l'avenir, de modèle.